

COMMENTAIRE DE DOCUMENTS : LE CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN

QUESTION 1

Thème	Document 1	Document 2
<p align="center">Présentation des documents</p> <p>Les deux documents sont de même nature. Ce sont deux textes officiels, deux proclamations d'indépendance d'un état. Bien que séparé du premier par 40 ans, le second constitue une réponse au premier. Tous les deux justifient la création de leur état par des arguments religieux, historiques et juridiques. Ils énoncent aussi leur programme et notamment leur attitude vis-à-vis de l'autre peuple.</p>	<p>Lu par le futur chef de l'état (David Ben Gourion, premier président d'Israël) à Tel-Aviv (ville sur la côte, peuplée majoritairement par des juifs venus d'Europe arrivés par bateau, capitale d'Israël jusqu'à l'annexion de Jérusalem).</p> <p>Ce texte s'adresse aux Israéliens, mais aussi aux Arabes qui refusent l'existence de cet état et sont déjà en guerre, et à la communauté internationale prise à témoin.</p>	<p>Lu par le futur chef de l'état (Yasser Arafat, président de l'O.L.P.) En effet, malgré 40 ans de guerres et d'attentats contre Israël, les Palestiniens et leurs alliés arabes n'ont obtenu que l'occupation totale de la Palestine, du Golan Syrien et du Sinaï égyptien par les Israéliens (1967). Devant l'inefficacité de la lutte armée, la défection de certains de ses alliés (Égypte qui conclut une paix séparée avec Israël en 1979, Union soviétique occupée par ses problèmes internes en 1988), les Palestiniens tentent d'aboutir par la voie diplomatique.</p> <p>Le texte n'est pas lu en Palestine, car à cette date celle-ci est toujours occupée, mais à Alger, capitale d'un pays arabe et socialiste.</p> <p>Ce texte s'adresse bien sûr aux Palestiniens, mais au delà aux Israéliens car il reconnaît pour la première fois le droit à l'existence d'Israël ; et à la communauté internationale prise à témoin. (Notons que ce texte ménage la chèvre et le chou: la reconnaissance d'Israël n'est qu'implicite pour ne pas heurter les Palestiniens hostiles à la paix, la référence aux églises s'adresse aux Chrétiens palestiniens, la référence répétée à Dieu s'adresse aussi aux intégristes musulmans qui commencent à devenir importants).</p>

QUESTION 2

Thème	Document 1	Document 2
<p align="center">Arguments religieux</p> <p>Les deux peuples s'appuient sur la volonté divine.</p>	<p><i>La terre d'Israël est le lieu où naquit le peuple juif. C'est là (...) qu'il a écrit la Bible et l'a offerte au monde.</i> (Pour les Juifs, Israël est la Terre promise par Dieu au peuple hébreu quand il était nomade sous la direction d'Abraham).</p>	<p><i>Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Terre des messages divins révélés à l'humanité, la Palestine est le pays natal du peuple arabe palestinien. (...) Sur les pas des prophètes qui se sont succédés sur cette terre bénie, c'est de ses mosquées, de ses églises et de ses synagogues que se sont élevés les louanges du Créateur et les cantiques de la miséricorde et de la paix. (...)</i></p>
<p align="center">Arguments historiques</p> <p>Pour les deux peuples, la Palestine est la terre de leurs ancêtres.</p>	<p><i>La terre d'Israël est le lieu où naquit le peuple juif. C'est là que s'est formée son identité spirituelle et nationale.</i></p> <p>Dans l'Antiquité s'est formé en Palestine un état juif sous le nom d'Israël avec pour capitale Jérusalem. C'est en référence à cet état que l'état qui se constitue en 1947 prend le nom d'Israël.</p>	<p><i>la Palestine est le pays natal du peuple arabe palestinien. C'est là qu'il a grandi, qu'il s'est développé et qu'il s'est épanoui. (...)</i></p>

<p>Ils insistent tous les deux sur la nécessité d'une patrie pour mettre fin à la dispersion et à la souffrance de leur peuple.</p>	<p><i>Le récent holocauste, qui a anéanti des millions de juifs en Europe, a de nouveau montré le besoin de résoudre le problème dû au manque de patrie et d'indépendance du peuple juif, par le rétablissement de l'État juif.</i></p>	<p><i>En dépit de l'injustice historique imposée au peuple arabe palestinien, qui a abouti à sa dispersion (...)</i></p>
<p>Arguments juridiques</p> <p>Tous deux s'appuient sur le droit international et en l'occurrence la résolution des Nations Unies de 1947.</p>	<p><i>Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution recommandant la création d'un État juif en Palestine. (...)</i></p>	<p><i>(...) la résolution 181 (1947) de l'Assemblée générale des Nations unies recommandant le partage de la Palestine en deux États, l'un arabe et l'autre juif, il n'en demeure pas moins que c'est cette résolution qui assure encore les conditions de légitimité internationale qui garantissent également le droit du peuple arabe palestinien à la souveraineté et à l'indépendance. (...)</i></p> <p><i>(...) en vertu de la primauté du droit et de la légalité internationale incarnés par les résolutions de l'Organisation des Nations unies depuis 1947 (...)</i></p>
<p>Ils s'appuient aussi sur le droit qui leur a été reconnu par leur communauté respective (juive ou arabe).</p>	<p><i>En 1897, le premier congrès sioniste, inspiré par la vision de l'État juif de Théodor Herzl, a proclamé le droit du peuple juif au renouveau national dans son propre pays. Ce droit a été reconnu par la déclaration Balfour du 2 novembre 1917.</i></p>	<p><i>(...) sur la base des résolutions des sommets arabes</i></p>
<p>Ils s'appuient enfin sur la légitimité de leur représentation.</p>	<p><i>(...) nous, membres du Conseil national, représentant la communauté juive de Palestine et le Mouvement sioniste mondial, sommes réunis en assemblée solennelle aujourd'hui, jour de la cessation du mandat britannique en Palestine. (...)</i></p>	<p><i>(...) le Conseil national palestinien, au nom de Dieu et du peuple arabe palestinien, proclame l'établissement de l'État de Palestine sur notre terre palestinienne</i></p>

QUESTION 3

Thème	Document 1	Document 2
<p>L'attitude vis à vis de l'autre peuple.</p> <p>Chacun propose la paix à l'autre.</p>	<p><i>Victimes d'une agression caractérisée, nous demandons cependant aux habitants arabes de l'État d'Israël de préserver les voies de la paix et de jouer leur rôle dans le développement de l'État, sur la base d'une citoyenneté pleine et égalitaire, et d'une juste représentation dans tous les organismes et institutions - provisoires et permanentes- de l'État.</i></p> <p>Les Israéliens se considèrent comme victimes de la première guerre israélo-arabe. Ils proposent cependant aux Palestiniens de participer à la construction d'Israël. Aucune allusion n'est faite au droit à l'existence d'un état palestinien distinct d'Israël.</p>	<p><i>Il condamne la menace de l'usage de la force, de la violence et du terrorisme, de même qu'il rejette leur utilisation contre son intégrité territoriale ou celle d'autres États.</i></p> <p>Les Palestiniens reconnaissent implicitement le droit à l'existence de l'état d'Israël et renoncent à l'utilisation de la violence (qu'ils utilisaient contre cet état).</p>

QUESTION 4

Thème	Document 1	Document 2
<p data-bbox="100 271 475 327">Le problème de Jérusalem et des lieux saints</p> <p data-bbox="76 367 501 703">Les principaux lieux saints des trois religions étant situés à Jérusalem, l'O.N.U. avait prévu un statut international pour la ville de Jérusalem. Mais aussi bien les Israéliens (qui ont fait de Jérusalem leur capitale après 1967) que les Palestiniens revendiquent la possession de ces lieux tout en affirmant garantir leur protection.</p>	<p data-bbox="544 454 995 517"><i>(...) il assurera la protection des Lieux saints de toutes les religions (...)</i></p>	<p data-bbox="1046 371 1522 555"><i>(...) c'est de ses mosquées, de ses églises et de ses synagogues que sont élevés les louanges du Créateur et les cantiques de la miséricorde et de la paix. (...)</i> <i>(...) avec Jérusalem pour capitale.</i></p>